

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

## Délibération du Conseil Municipal du 27 février 2023

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19  
Présents : 12  
Pouvoirs : 3  
Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :  
21 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents excusés : Sylvie DESBOURDELLES, Jean-Marie LEYGONIE (pouvoir donné à Isabelle MORESI), Frédérique MOULIGNEAU (pouvoir donné à Diogène BATALLA), Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE et Vincent LABOURIER.

**2023-05 Délibération relative à la signature d'une convention entre la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle pour la réalisation de chantiers jeunes**

**Rapporteur : Véronique BOUCHARD**

En partenariat avec la MJC Eveux-Fleurieux, la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle souhaite organiser des chantiers jeunes sur son territoire afin de créer des liens entre les jeunes et les services municipaux. Chaque chantier jeune organisé pourra accueillir jusqu'à six participants.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle propose de signer une convention pour la réalisation de chantiers jeunes pendant les vacances scolaires et de co-financer ainsi une partie de ces chantiers.

La mairie versera une gratification de 100 € à chaque jeune participant. La CCPA versera à la mairie une participation équivalente.

VU le projet de convention proposée,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour la réalisation de chantiers jeunes, pour l'année 2023 et suivantes ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au chapitre 011 aux budgets 2023 et suivants ;
- **DE COMMUNIQUER** sur ce dispositif.

Le Maire  
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance  
Véronique BOUCHARD

